Que l'on ne me reproche pas de donner une qualification différente. Le prêtre libre est tout aussi répréhensible que le religieux, mais les actes de prédication et de confession exercés par ces derniers constitue une singulière aggravation.

Ils sont, en effet, un merveilleux instrument de propagande, ce qui rentre bien dans le but de la Compagnie de Jésus. Si encore, nous nous trouvions en présence d'une Congrégation française se développant sur la terre française.

Mais les prévenus appartiennent à une Congrégation, internationale par sa nature, étrangère par son origine, étrangère par son objet, et dont l'histoire nous apprend que si elle a cessé de rechercher la domination religieuse, elle ne s'est jamais soumise au pouvoir civil; et vous n'êtes plus religieux, dites-vous? A vous d'apportar la preuve que je me trompe.

Vous avez dit que les vœux étaient affiré entre vous et votre conscience. Je ne m'en occupe pas, je ne vous demande pas quels liens vous unissent à la Compagnie de Jésus et ce que vous prescrit cette Compagnie, mais ce que je sais, c'est que votre regle vous interdit d'accepter aucune fonction.

Je lis la confirmation de cette règle dans la déclaration de vos quatre provinciaux.

« Les règles de notre ordre, disent-ils, nous font un devoir de ne pas demander d'autorisation. »

Vous êtes Jésuites pour l'éternité; est-ce cette qualité indélébile que nous vous reprochons?

Que m'importe que vous restiez Jésuites par le cœur, ce n'est pas la qualité, mais l'usage de la qualité qui constitue le délit, c'est l'abus que vous avez fait d'un ministère réservé aux prêtres séculiers que nous poursuivons.

Ce qui nous fait requérir une condamnation, c'est ce que j'appellerai la *manipulation illégale de l'état congréganiste.*

Et sans avoir fait d'autre preuve, sans avoir démontré comment la loi avait été isolée, le substitut Mornet s'est assis laissant la parole à Me Meunesson-Dupont.

AFFAIRE HUMBERT

L'assassinat de M. Paul Schotsmans — Où sont-ils? — Les créanciers de Mme Humbert — Déposition du marquis de Cazaux — Le rôle de M. Humbert père — L'Union générale

On ne prête qu'aux gens riches, dit le proverbe. L'affaire Humbert, fourmille de tant d'anecdotes invraisemblables que l'imagination populaire en ajoute quelques-unes. C'est ainsi que le bruit tendait à s'accréditer que Romain Daurignac était l'assassin de M. Paul Schotsmans. M. Jean Schotsmans, frère de la victime, a détruit cette légende.

Il a déclaré au juge d'instruction que, contrairement à ce que prétendent plusieurs personnes, Romain Daurignac n'était nullement lié avec son frère. Ils ne se connaissaient même pas. C'est lui, Jean Schotsmans, qui a traité toutes les affaires de la famille avec les Humbert. Enfin, Paul était celui qui avait fourni le moins d'argent et sa mort ne modifiait en rien la dette contractée par les Humbert-Daurignac.

M. Hermary, juge d'instruction à Lille, continue néanmoins son enquête, ne fût-ce que pour donner satisfaction à l'opinion publique.

LES CRÉANCIERS DE Mme HUMBERT

M. Bonneau, syndic provisoire de la faillite Humbert, avait convoqué, hier, au tribunal de commerce, salle des faillites, les créanciers personnels des Humbert, pour provoquer la désignation du syndic définitif et des contrôleurs.

Quatre-vingts créanciers environ avaient été découverts par M. Bonneau; quarante à peine ont répondu à l'appel; et, encore, la plupart se sont fait représenter.

Après vérification des créances, les pouvoirs de M. Bonneau ont été confirmés; MM. Linol et Château ont été nommés contrôleurs.

Les créanciers de la *Rente viagère* étaient convoqués spécialement, la faillite de cette Société étant complètement distincte de celle des Humbert « agents d'affaires ».

LA DÉPOSITION DU MARQUIS DE CAZAUX

M. Leydet, juge d'instruction, a entendu, hier, le marquis de Cazaux, puis il l'a confronté avec M. Langlois.

Le marquis de Cazaux a surtout insisté sur ce point qu'en 1897, il avait prêté les 1 200 000 francs à M. Langlois et à M. Langlois seulement. La somme portait intérêt à 4 ½ l'an, il a appris depuis que M. Langlois représentait cet argent aux Humbert à 5 %, indépendamment, croit-il, d'une forte commission qu'avait de toucher l'homme d'affaires.

Il ajoute que M. Langlois avait donné comme garantie la fortune des Humbert.

On lui présenta l'ex-notaire de Rouen, qui lui parla longuement de l'immense fortune de la famille Humbert, dont il vante aussi les grandes relations politiques et mondaines.

M. Langlois, assisté de Me Decori, a été alors introduit. Il a opposé un démenti formel aux affirmations du témoin.

C'est pour le compte de Mme Humbert qu'il s'est présenté chez le marquis de Cazaux, et c'est au nom de ce client qu'il a négocié l'emprunt de 1 200 000 francs.

Quant à l'acte de novation, c'est Mme Humbert qui agit directement par l'intermédiaire de son homme d'affaires, M. Boudignier, qu'il ne connaissait pas.

Celui-ci confirma les dires de M. Langlois et affirma qu'il n'avait jamais vu M. Langlois.

Le marquis de Cazaux a maintenu sa déposition et comme preuve il montra les pièces de la procédure qu'il fit entamer en 1901 contre les débiteurs Langlois.

Après cette longue confrontation, le juge a ajourné l'ouverture des scellés des pièces saisies chez M. Langlois, qui a été ramené à la prison de la Santé.

LE ROLE DE M. HUMBERT PÈRE

Au sujet du rôle de M. Humbert, ancien garde des sceaux, le *Gaulois* publie la lettre suivante :

Peut-être serait-il plus facile qu'on ne le pense le déterminer de la façon la plus certaine le rôle du père Humbert dans la gigantesque escroquerie de sa belle-fille.

Un juge de paix d'un arrondissement du centre de Paris et prédécesseur de Me L.... avoué, était encore en fonctions au moment du premier procès qui eut lieu entre les Humbert et les mystérieux Crawford.

Voulez-vous bien lui poser, dans le *Gaulois*, les deux questions suivantes qui pourraient, sur ce point spécial, faire toute la lumière :

Est-il vrai que ce juge de paix ait occupé pour Mme Humbert alors qu'il était encore officier ministériel?

Est-il vrai qu'il ait encore entre les mains la minute, écrite au crayon de la main même du père Humbert, alors garde des sceaux, du premier acte de procédure fait au nom de Mme Humbert contre les Crawford?

Si le fait est inexact, il est bien évident que le magistrat s'empressera de le démentir. Mais en doute.....

La parole est à M. le juge de paix en question.

L'UNION GÉNÉRALE

M. Burlet refait dans le *Gaulois* l'historique de l'étranglement de l'Union générale:

Le duel est à son paroxysme entre l'Union générale et ses adversaires baissiers, obligés, par la hausse constante du titre, de payer, depuis bon nombre de liquidations, des différences énormes. Les poursuites de ce découvert produit, comme toujours en pareil cas, l'exagération des cours. C'est le défaut de la cuirasse. C'est par là que les baissiers redoublent d'efforts et, aidés par un puissant spéculateur, mort depuis, arrivent au corps de l'Union. Les intermédiaires prennent peur; le marché financier, ébranlé, vacille. C'est le cataclysme à l'horizon.

Le samedi 21 janvier 1882, à 2 heures, une réunion des principaux banquiers de Paris, présidée par M. Mallet, se tient à la Banque de Paris; réunion composée de MM. Pillet-Will, Hottinguer, Demachy, Stern, Joubert, Denière et Humbert, ces deux derniers représentant la Société générale. Rien de commun entre M. Humbert, directeur de cette institution de crédit, et le garde des sceaux, ministre de la Justice d'alors, M. Humbert. On sait que M. Alphonse de Rothschild est favorable aux tentatives de sauvetage.

Seconde réunion à 9 heures du soir. L'Union devait 40 millions au parquet: en revanche, elle avait à recevoir 110 millions de la coulisse.

La réunion tombe d'accord sur deux points : se substituer à l'Union générale auprès du parquet; éviter à la coulisse le fardeau trop lourd des actions nouvelles prises à l'émission, laquelle sera reculée à un moment opportun.

Tout semble réglé et sauvé. La situation, à Lyon, va se calmant. La Banque de France a mis, en avances sur titres, cent millions, à la disposition du commerce de cette ville.

Voyons maintenant le cours des actions de l'Union générale, au fur et à mesure de la crise :

Lundi 9 janvier	3 075
Mardi 10	2 850
Lundi 16	2 700
Mardi 17	2 500
Jeudi 19	1 300
Samedi 21	1 300
Lundi 23	1 250
Mercredi 1er février	500

Remarquez bien la chute des cours à la dernière date. On parle de plaintes, d'action judiciaire contre l'Union. Les baissiers, pour couronner leurs représailles, se servent de toutes les armes.

Le 1er février, à 10 heures du matin, M. Joubert, de la Banque de Paris, est avec M. Bonteux, dans le cabinet du procureur général, M. Dauphin.

Quel admirable exemple de solidarité donné par M. Joubert, le financier émérite, doublé d'un homme de cœur! Un irréparable malheur menace la fortune française; il faut le conjurer à tout prix. Et pour écarter les périls d'une intervention judiciaire, M. Joubert expose au magistrat les résolutions prises par la haute banque.

En présence de ces résolutions, il importe de laisser se réunir l'assemblée des actionnaires de l'Union générale. Ils sont capables, à eux seuls, de sauver définitivement la situation. Leur réunion, c'est leur intérêt, et c'est l'intérêt suprême du marché financier.

M. Dauphin écoute : « C'est bien, Messieurs, fait-il; l'assemblée se tiendra! la justice n'a pas à intervenir. »

A midi, deux autres personnages, des spéculateurs en vue, étaient reçus par M. Dauphin. Que se passe-t-il dans l'entrevue? Après le départ de ces visiteurs, M. Dauphin prenait sa voiture et, de sa propre initiative en par ordre, allait voir plus Vendôme le ministre de la Justice, M. Humbert.

Le même jour, à 7 heures du soir, le Conseil d'administration de l'Union générale était en séance pour aviser aux mesures finales à prendre, lorsque le chef de la Sûreté, M. Macé, se présenta inopinément, porteur d'un mandat d'amener contre MM. Bontoux et Fedor.

Le lendemain, le tribunal de commerce prononçait la faillite de l'Union générale. Les arrestations faites étaient maintenues; la mise en liberté, sous caution, refusée aux président et directeur de la Banque, incarcérés brusquement. L'assemblée des fonctionnaires n'était pas tenue. Les baissiers étaient sauvés, — et enrichis.

En quarante-huit heures, la ruine financière de toute une classe de citoyens avait été décidée et accomplie, entraînant une crise prolongée du marché français, et semant par tout le pays l'épouvante, le désastre et le deuil, comme un cyclone des Antilles.

M. Dauphin mourait plus tard dans un château, si nous ne nous trompons.

Quant au ministre de la Justice républicaine, M. Humbert, laissons se dérouler les péripéties vengeresses de la formidable escroquerie Crawford, tissée en ligne directe de l'étranglement de l'Union générale.

Mais la vérité n'a pas attendu jusque-là pour flageller les véritables auteurs, impunis et triomphants du krach. Et elle a trouvé, dès l'époque, dans le *Clairon*, les accents de l'indignation sanglante sous la plume du plus conservateur des leaders de la presse conservatrice, qui depuis.....

« Cherchez maintenant ceux qui ont gagné. Ecoutez les noms qui se murmurent à l'oreille. *Tous ces noms ont figuré sur vos listes républicaines, la plupart de ces hommes ont obtenu de votre gouvernement l'investiture de la candidature officielle.....*

Eh bien, maintenant que c'est fini, laissez emporter les morts.

..... La République a toujours été le gouvernement de la banqueroute nationale.

Deux fois elle a passé sur la France, deux fois elle a laissé derrière elle le sol jonché de ruines. Elle est arrivée bientôt, j'espère, à la fin de son troisième passage. Dieu seul sait combien de ruines elle laissera encore, cette fois, derrière elle. » — J. Cornély.

Cherchez ceux qui ont gagné!

Le principal gagnant est tout trouvé : c'est le ministre, évidemment, qui déposait 500 000 fr. à la banque de M. L. B. C'est le ministre de la Justice qui, de concert avec M. Dauphin, fit arrêter M. Bontoux. C'est celui qui ruine l'Union générale pour s'enrichir : c'est M. Humbert. Et comme il fallait expliquer la fortune subite, les millions dont les 500 000 francs n'étaient qu'une partie et le train de vie subitement modifié, l'on inventa de toutes pièces le Portugais, son testament et ses 100 millions. Telle est la moralité de ce drame, effroyablement immoral.

LA « PATRIE FRANÇAISE »

La lettre de démission du colonel Monteil

Le colonel Monteil adresse la lettre suivante à M. Jules Lemaître :

Monsieur le président,

La démission de M. François Coppée comme président d'honneur de la « Patrie française » et les causes de sa démission indiquées dans sa belle lettre, causes que votre réponse ne fait que préciser en les aggravant, m'obligent à vous donner ma démission de membre du Comité directeur de la « Patrie française ».

Il y a un an déjà, devant des tendances que je jugeais contraires à l'esprit de notre association, j'ai offert ma démission, en séance du Comité. C'est même, entre parenthèses, la seule réunion du Comité directeur qui ait eu lieu en l'espace de deux ans, à ma connaissance du moins, et je l'avais spécialement provoquée.

Personnellement, vous m'aviez demandé de ne pas me retirer, et, pour ne pas sembler faire défection au moment du combat, je suis resté.

Votre lettre m'apprend que la « Patrie française » est entrée dans la phase parlementaire, et, si j'en augure par son premier acte dans cette voie, elle ménage des surprises à ses adhérents.

Le premier acte, en effet, est un acte d'intolérance notoire vis-à-vis d'un bon Français, grand par le nom qu'il s'est fait et par le noble désintéressement qui a présidé à ses actions; c'est à lui, par surcroît, que la « Patrie française », avant d'être entrée dans la phase parlementaire, a dû son essor.

A en juger par ce début, la « Patrie française », désormais entrée dans sa phase parlementaire devrait, il le fallait bien, dites-vous, être aussi sectaire que les pires parlementaires contre lesquels elle faisait hier campagne au nom de la liberté d'association. Ce serait là sa nouvelle condition d'existence.

Je proteste au nom de ceux qui sont venus à la « Patrie française », parce qu'elle défendait les idées nobles de patrie, de justice, de tolérance et de liberté. Vous n'avez, à aucun titre, le droit de lui imposer une si singulière évolution. Qui donc vous en donne mandat?

La « Patrie française » n'est pas un groupe parlementaire, au nom duquel vous puissiez parler ou décider, au nom duquel vous puissiez provoquer ou accepter la démission de son président d'honneur.

Je refuse de me solidariser, même par le silence, avec de semblables manifestations de tyrannie jacobine, et je vous prie de bien vouloir faire accepter par le Comité ma démission de membre du Comité directeur.

M. DEJEANTE ET LE CZAR

La représentation nationale compte parmi ses membres un tout petit député, rageur et méchant, qui a nom Dejeante. Ce tout petit député, socialiste internationaliste, à la voix glapissante et au style pompier, s'est fait remarquer déjà par ses intempérances de langage et ses déraisonnements jusqu'à l'extravagance. Aujourd'hui, l'*Aurore* publie une lettre de lui, où il malmène l'empereur de Russie.

Le petit député a de grandes colères. Ainsi il dit : « Le Czar russe, un tyran, dont on ne peut lire, sans frémir, les récits des cruautés et des crimes qu'il fait subir au peuple russe ». « La jeunesse russe est fouettée jusqu'à ce que mort s'en suive..... ou massacrée par ses sbires ». « Et il y a des Français qui, non seulement se réjouissent de ces cruautés, mais qui se pourlèchent à l'idée du sang qu'ils pourront faire verser pour la gloire de ce bandit couronné! Il y a des Français assez vils et assez lâches pour se faire policiers amateurs et pourvoyeurs de victimes à ce bourreau! »

Et enfin, il adresse : « Et au Czar, leur tyran, ainsi qu'à tous ses protecteurs, l'expression de mon plus profond mépris! »

Et M. Loubet qui vient de voir ce bourreau! et qui a pu revenir sain et sauf!

S'il lit la prose du petit député, il va frémir. Il pensera aussi qu'il y a, de par le monde, des hommes à qui il faut donner une douche pour leur rendre une parcelle de bon sens.

LE ROI DE DANEMARK EN FRANCE

On annonce comme probable la visite du roi Christian de Danemark.

La nouvelle en est pour ainsi dire officielle, puisqu'elle a été donnée de la bouche même du roi à M. Loubet.

En effet, au moment où le chef de l'Etat allait quitter Copenhague et comme il prenait congé du roi, celui-ci fit au président la promesse formelle de s'arrêter à Paris quand il irait à Aix, où il se propose de se rendre cet été.

UN ABUS DE POUVOIR

Le maire de Dallet, commune du Puy-de-Dôme, frère du député radical-socialiste Chambige, lors des élections du 27 avril, croyait, le bon naïf, que tous les électeurs, ses administrés, allaient suivre ses conseils et voter pour le candidat radical. Quel fut son étonnement quand il constata que le libéral avait 188 voix!

Il fut suffoqué et, pour se venger, il vient, par arrêté, de défendre à la Société musicale de sortir sur la voie publique, sous prétexte que les chefs de cette Société ont fait de la propagande contre le ministériel.

Si le maire croit prouver qu'il a de l'esprit, il se trompe grandement.

Élections municipales

D'importantes élections municipales avaient lieu dimanche à Fougères : dix membres de la liste libérale ont été élus, onze sont en ballottage avec les socialistes.

Les sept conseillers restants appartenant à des idées libérales, la majorité au Conseil est acquise aux modérés.

Ces élections étaient motivées par les démissions collectives qu'avait provoquées l'échec du maire, M. Bazillon, député ministériel sortant, aux élections législatives.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Les laïcisations à Marseille

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône, par ces temps de chaleur, pris d'un accès furieux de haine anticléricale, a réclamé l'abrogation de la loi Falloux.

Et à ce propos, MM. Flaissières, candidat malheureux, et Lutaud, préfet, se sont dit des choses désagréables.

M. Lutaud ayant été vivement pris à partie par M. Flaissières, qui l'accusait de tiédeur dans l'œuvre de laïcisation des hôpitaux, le préfet a motivé le retard apporté dans la réalisation de ce projet par la situation obérée et lamentable, a-t-il dit, dans laquelle se trouvent les finances de la ville de Marseille. Aussi longtemps qu'il y aura des malades à la porte des hôpitaux, où on ne peut les recevoir, et des créanciers à la porte de la mairie, qui sont sur le point de faire faillite par suite de non-payement, il ne signera pas cette mesure, qui comporterait des dépenses incompatibles avec l'état actuel de la caisse municipale.

La caisse municipale est à peu près comme le coffre-fort des Humbert.

Et M. Flaissières n'était pas content du tout qu'on osât lui parler de sa funeste gestion municipale.

La politique du ministère

Il y a, en France, un Conseil général, qui trouve que tout est pour le mieux dans les affaires de France : c'est celui des Pyrénées-Orientales. Et ce conseil n'est pas content à demi. Pour montrer sa joie, il envoie des félicitations à M. Loubet, au préfet du département — on ne sait pas pourquoi, mais quand on félicite, on ne saurait trop féliciter — à M. Waldeck-Rousseau. Et c'est là le gros morceau; le Conseil général félicite le président du Conseil de sa « défense et de son action républicaines qui ont écrasé les partis de réaction coalisés.

Et voyez comme on est logique là-bas! Le ministère mérite les plus grands éloges; parce qu'il a fait, dit-on, les plus grandes réformes. Or, le Conseil général ajoute dans son vœu : Le prochain ministère devra réaliser les réformes démocratiques et sociales que la démocratie attend avec impatience depuis si longtemps.

Alors qu'est-ce qu'il a fait M. Waldeck-Rousseau si la démocratie attend toujours. Le Conseil général est, en somme de notre avis : le ministère n'a pas fait grand chose d'utile.

La Société de géographie de Marseille

La Société de géographie de Marseille a célébré hier, sous la présidence de M. G. Hanotaux, de l'Académie française, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Un banquet a eu lieu, le soir, au Grand Hôtel. Assistaient au banquet, le président de la Société, M. Delibes; M. Lutaud, préfet des Bouches-du-Rhône; MM. le général Metzinger, Ch. Roux, Thierry, député, etc. M. Delibes a fait l'historique des travaux de la Société et a souhaité la bienvenue à M. Hanotaux, qui a pris pour sujet de son discours : *Marseille et les grands chemins du commerce dans le monde.* En voici un extrait :

Quand, au XVIe siècle, des événements analogues se produisirent, et que, momentanément, les portes de l'Orient vous furent fermées, vos armateurs et vos marins, après une courte période d'hésitation, ont cherché ailleurs l'emploi de leur infatigable activité. Ils l'ont trouvé (je vous le rappelais tout à l'heure), ils l'ont trouvé, certainement, dans cette terre d'Afrique, si voisine de vous. Ils ont suivi ce méridien qui réunit Paris, Marseille, Alger. Ils ont fondé le « Bastion de France ». Ils ont développé le commerce du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Or, on dirait que ces événements vont se reproduire, mais dans une tout autre proportion.

L'Afrique, si proche de vous, jette subitement son bloc énorme dans la balance commerciale universelle. Une large et rapide conquête l'a mise à votre disposition au moment décisif. D'Alger à Tombouctou, de Tombouctou au Tchad, d'une part, et au Sénégal d'autre part, du Tchad au Congo, voilà le domaine qui vous est réservé.

Marseille n'a qu'à le vouloir, et elle sera incontestablement la capitale européenne de ce vaste empire africain.

Marseille qui a, dans son rayon d'action, une autre métropole non moins active et non moins vénérable, Lyon-Marseille, qui a dans son voisinage ces admirables montagnards du Dauphiné, qui, par l'exploitation de la « houille blanche », créent en ce moment de si grandes choses, Marseille est notre principal champion dans les tournois qui se préparent et qui ont désormais toute la planète pour champ-clos. C'est sur vous que nous faisons nos plus chères espérances. N'hésitez pas à demander au pays toutes les armes dont vous avez besoin.

LES FÊTES DE ROCHAMBEAU

Une visite à l'École militaire

New-York, 27 mai. — Les visiteurs français, en arrivant ce matin à West-Point, ont été accueillis par le Conseil supérieur de l'Ecole militaire et, précédés d'un escadron de cavalerie, ils se sont rendus en voiture à l'Ecole militaire. Ils ont passé les cadets en revue à la position de « Présentez armes ».

Malgré les torrents de pluie qui tombaient, les visiteurs ont parcouru à pied le champ de manœuvres.

Ils ont inspecté chacune des six compagnies de cadets qui ont ensuite défilé devant eux.

Ils ont assisté à leurs exercices de gymnastique.

Le comte de Rochambeau a félicité les aspirants officiers sur les qualités militaires dont ils venaient de faire preuve; puis les visiteurs ont inspecté les bâtiments de l'Ecole.

Enfin, ils se sont embarqués sur le *Dolphin* pour New-York. Avant de partir, le comte de Rochambeau a de nouveau félicité les cadets sur leur belle prestance et leur allure militaire.

A l'Hôtel de Ville de New-York

New-York, 27 mai. — Les membres de la mission française, escortés par les marins français et les marins et soldats de l'infanterie américaine, se sont rendus à l'Hôtel de Ville qui avait été magnifiquement décoré.

Le maire leur a souhaité la bienvenue et, après la réponse de M. Cambon, les délégués français sont entrés dans la salle du Conseil où les aldermen leur ont accordé le droit de cité.

Ils sont ensuite allés en voiture, escortés par la milice, à Madison-Square où ils ont assisté à une parade militaire.

De là, ils ont regagné leur hôtel où le maire leur a rendu visite à son tour.

Les délégués français assistent ce soir à un banquet offert par la Société du Cincinnati.

Un accident

New-York, 27 mai. — Un accident a attristé les fêtes en l'honneur de Rochambeau. Une estrade, d'où plusieurs centaines de personnes assistaient au passage du cortège, s'est effondrée. Un spectateur a été tué. Trente autres ont été blessés.

ANGLAIS & BOERS

Une note officieuse

Une note communiquée ce matin aux journaux dit que le Cabinet s'est occupé mardi de la question générale du règlement avec les Boers; elle est actuellement soumise au gouvernement.

Il y a eu un échange de communications avec lord Kitchener.

En ce qui concerne l'attitude des Boers, on croit que le parti des irréconciliables ne change pas sa manière de voir, et qu'on est divisé chez les Boers, au sujet des conditions de paix, mais qu'il n'y a pas là suffisamment matière à aboutir à des conclusions pessimistes au sujet de l'issue finale des discussions actuelles.

La position militaire des Boers est précaire.

La reprise des hostilités les amènerait à une situation moins favorable qu'aujourd'hui pour traiter des conditions de paix. Les chefs s'en rendent évidemment compte.

En résumé, les perspectives de paix continuent à être satisfaisantes, et aussitôt que les points de détail auront été débattus avec les délégués, on peut s'attendre à des nouvelles précises, probablement avant qu'une semaine se soit écoulée.

Le mutisme des ministres

Contrairement à l'attente générale, aucune déclaration n'a été faite hier à la Chambre des Communes au sujet des négociations.

Répondant à sir Campbell-Bannerman, M. Balfour s'est borné à dire que le budget ne pouvait pas être discuté pendant que les choses étaient en balance, d'où on a conclu, dans les couloirs de Westminster, que rien n'est encore décidé.

Malgré le secret gardé sur les délibérations du Conseil de Cabinet tenu dans la matinée d'hier, on croit savoir que sa convocation a été motivée par des difficultés survenues dans les échanges de vues entre les chefs boers et lord Kitchener.

Le gouvernement attendra pour faire une déclaration qu'il y ait une solution définitive.

L'opinion en Angleterre

La plupart des journaux anglais parlent ce matin sur un ton beaucoup moins optimiste et ont abandonné en partie leur façon de juger les négociations de paix.

La raison de ce revirement d'opinion est qu'une grande divergence de vues entre les ministres a dû se produire au Conseil de Cabinet d'hier matin.

Presque tous les correspondants parlementaires ont enregistré les bruits répandus dans les coulisses hier concernant le désaccord ministériel.

Le *Daily News* écrit : « Il ne serait pas vrai de dire que la situation est considérée comme désespérée, mais il est certain qu'il existe un sentiment d'appréhension assez compréhensible. »

Le correspondant du *Daily Mail* à Prétoria dit qu'il est certain que la minorité des Boers est résolument opposée à la soumission.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE

Toulon, 28 mai. — Le bruit court avec persistance, dans les milieux maritimes, qu'après son retour à Toulon, qui aura lieu demain, l'escadre de la Méditerranée effectuera une grande tournée sur les côtes d'Espagne et d'Afrique.

LES GRÈVES

Saint-Etienne. — Les ouvriers de la fabrique de velours Morel et Cie se sont mis en grève cette après-midi. Ils réclament une augmentation de salaires sur le chiffre de 5 francs les mille fils qu'ils touchent actuellement.

Les tisseurs

Saint-Etienne, 28 mai. — La Commission exécutive nommée pour obtenir la hausse des prix de façons du tissage a convoqué tous les ouvriers d'usines pour demain soir à une réunion qui aura lieu à la Bourse du travail.

Les décisions qui y seront prises tendront, paraît-il, à obtenir une augmentation de salaires.

La Commission constate que de nombreux ouvriers sont décidés à recourir à la grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction, mais que le Syndicat espère éviter cette extrémité.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1er JUIN 1902

Entrée du Czar et de M. Loubet à Saint-Pétersbourg, dessin de Tempestini. — Le fétiche, nouvelle de Jean Barandy. — Autour de l'Aigle, roman de M. Cassimous, avec une illustration de Damblans. — Silhouettes rurales! La foire de Saint-Bénézet, nouvelle de Armand Bantzer. — La mode, par Mme Marguerite de Saint-Gervès. — Recette utile. — Jeux d'esprit, par Félix Jean. — Vue de la Martinique avant la catastrophe, douze vues, par Ed. Cazaban.

Abonnement d'un an : 6 *fr*; pour les abonnés *directs* de la *Croix* : 4 fr. — 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

AVIS DIVERS

Saint Antoine de Padoue à Eraillé, près Saint-Calais (Sarthe). — La neuvaine commence le jeudi 5 juin. La fête est célébrée le 13 juin. Et le 17 juin service de *Requiem* pour les associés et bienfaiteurs défunts.

Au Sacré Cœur!

à Paray-le-Monial

Au Sacré Cœur! C'est le mot que nous jette le Pilote de l'Eglise. Debout à l'avant de la barque de Pierre, Léon XIII, le regard inspiré, nous montre le Sacré Cœur brillant dans le ciel comme une étoile, et il nous ordonne de cingler vers le rivage béni, vers la cité chérie du ciel : *cœlo gratissimum oppidum.*

Au Sacré Cœur! C'est le cri que pousse la France dans sa détresse. Elle comprend qu'il n'y a plus de salut pour elle que dans le Cœur du Christ qui aime les Francs et qui s'est révélé à elle au sanctuaire du Val d'Or.

Au Sacré Cœur! C'est le conseil que de sa voix très douce Marie nous donnait à Pellevoisin. Elle vient d'avoir son mois à elle, mois des fleurs et des grâces : elle nous renvoie au mois du Sacré Cœur, à Paray!

Au Sacré Cœur! Les hommes ont entendu cet appel le 25 mai. Mais combien n'ont pu prendre part au pèlerinage national qui seront libres le *6 juin!*

En avant donc les hommes de France! Et en avant aussi les femmes françaises qui viennent de faire un immense effort pour sauver leur pays et qui doivent continuer à lutter et à prier jusqu'au bout comme Jeanne d'Arc.

Au Sacré Cœur! Les membres de la Ligue de la communion hebdomadaire donneront l'exemple. Réunis sous les saphirs et les rubis, les émeraudes et les diamants de leur étincelante bannière, ils chanteront de toute leur âme la grande poésie : *O Salutaris Hostia*, et ils toucheront le Cœur adorable qui palpite dans l'Hostie.

Pour les pèlerins de Paris, ou du Nord et de l'Ouest passant par Paris, le *départ* du train spécial (gare de Lyon) aura lieu jeudi 5, à 10 h. 45 matin. Déjeuner à Montargis de 1 h. 9 à 1 h. 39. Arrivée à Paray à 6 h. 57.

Au *retour*, départ de Paray, samedi à 9 h. 19 matin. Déjeuner à Nevers de 11 h. 50 à midi 18. Arrivée à Paris à 5 h. 38.

Prix de Paris à Paray (aller et retour), 16 fr. en 3e; 25 fr. en 2e; 37 fr. en 1re.

On est prié d'envoyer au *plus tôt* son inscription à *M. l'abbé Coubé, 4, rue de Commeille, Paris.* Le bureau reste ouvert jusqu'au 4 juin, l'après-midi, de 2 à 6 heures, sauf le dimanche.

Il est bon de retenir sa chambre à l'un des hôtels suivants (rangés à peu près par ordre de prix décroissant) : Sacré-Cœur, Poste, Trois-Pigeons, Sainte-Famille, Lion-d'Or, Nord, Bourgogne, Commerce, Simonnin.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Charles David, directeur du *Journal de Béthune*, à 64 ans. — M. Henri Fournier, à Béthune, à 40 ans. — Mlle Marie Ehrhardt, à Luneville, le 23 mai.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOS SALUT
des jours d'épreuves

POUR LE SALUT DE LA FRANCE

La troisième récolte de mai s'élève à 40 981 chapelets.

Total général jusqu'à ce jour : 6 636 514 chapelets pour le salut de la France!

Duguesclin disait : « Il n'est pas de femme en France qui ne file sa quenouille pour payer ma rançon. » Ajoutons qu'il n'est pas de femme en France qui ne doive dire son chapelet pour le salut de la patrie.

Général des chapelets.

PÈLERINAGE NATIONAL DE Notre-Dame de Salut à Lourdes

Avec les beaux jours, les foules commencent à s'ébranler vers le sanctuaire de l'Immaculée Conception. La grande manifestation annuelle du Pèlerinage national aura lieu du 19 au 26 août.

« Il faut toujours prier et ne jamais cesser », disait Notre-Seigneur. Le devoir de la prière n'en est que plus pressant lorsque l'horizon est sombre et que des catastrophes morales, pires encore que les deuils les plus cruels, menacent de s'abattre sur un pays.

Pensons aussi aux pauvres malades qui attendent depuis des mois, depuis des années peut-être, la réalisation de leur suprême espérance par un pèlerinage au pied de la Grotte miraculeuse. La souscription est ouverte et, à dater de ce jour, on peut adresser les offrandes au secrétariat des Pèlerinages, 129, rue de l'Université.

Trains s'arrêtant à Poitiers, départ le 19 août.

Un train avec arrêt à Brive, Toulouse et Pibrac.

Un train avec arrêt au Buisson (Dordogne), afin de permettre aux pèlerins d'aller à Cadouin vénérer le Saint Suaire qui enveloppait la tête de notre Sauveur en son tombeau (Cadouin est à 6 kilomètres du Buisson), départ le 20 août.

Deux trains allant directement à Lourdes, départ le 21 août.

Comme les années précédentes, des trains se fermeront à Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Capdenac (Aveyron), Toulouse, Montpellier et Aix-en-Provence.

Arrivée à Lourdes de tous les trains le vendredi 22 août.

Départ de Lourdes le lundi 25 août.

Le programme détaillé paraîtra dans le courant de juin.

VACANCES DE 1902

Pèlerinage à Rome, Assise, Lorette et Padoue et visite de toute l'Italie, du 1er au 20 septembre, toutes conditions de confortable et absence de fatigue; prix très réduits.

Pour recevoir gratuitement le programme complet (6 pages), adresser une demande ou simplement sa carte de visite à *M. l'abbé Lemoine, curé d'Havelu, par Denain (Nord).*

FEUILLETON DE LA CROIX DU 29 MAI 1902 — 5 —

MÈRE FRANÇAISE

LA MAISON DE JEU

(Suite)

Le comte de Larmentane se rendit exactement, à l'heure fixée, chez le baron allemand, qui lui remit un chèque de deux cent mille francs pour son banquier et lui dit :

— Mon bon, je puis vous avancer cette somme, mais pas pour longtemps.

— Pour combien?

— Pour huit jours seulement.

— Diable! c'est peu.

— Impossible de faire autrement, j'ai un versement à opérer dans huit jours et vous comprenez..... Du reste, cela vous donne du temps pour chercher, hein?

L'autre s'en alla à demi-rassuré.

Resté seul, Otto de Thunen écrivit à sa mère en Allemagne; il lui exposait qu'il avait enfin trouvé le moyen de servir son pays et ses intérêts privés par une adroite combinaison; il racontait à mots couverts sa conversation avec le lieutenant général Wirlich, du grand état-major, et ses espérances de réussite dans certain projet d'espionnage. La lettre était écrite en langage convenu.

La réponse arriva trois jours après.

La vieille mère approuvait tout et elle terminait sa lettre ainsi :

Bien qu'il me soit très pénible d'avoir pour fils une de ces Françaises si légères et une catholique idolâtre, j'estime que tout doit céder à la considération des besoins de la patrie. En conséquence, mon cher fils, je ne saurais faire autrement que de t'encourager dans la voie que tu suis et je t'envoie du fond du cœur ma meilleure bénédiction. *Mit Gott für Kaiser und Vaterland!* (1)

IV

ODIEUX MARCHÉ

Huit jours, c'est tout ce qu'il faut à quelqu'un dont le crédit n'est pas épuisé; mais combien ce laps de temps est court quand on n'a rien, rien, ni personne devant soi. C'était le cas de Larmentane. Le huitième jour, après sa rencontre avec Otto de Thunen aux Champs-Elysées, dans cette mémorable soirée où il avait tout perdu, il vit celui-ci arriver chez lui et le contempla avec terreur.

— Mon Dieu, mon cher comte, dit l'Allemand, quelle figure vous avez! Seriez-vous souffrant?

— Oui, balbutia Larmentane, je ne me sens pas bien, positivement.

— C'est que c'est très malheureux, ça. J'avais à vous parler de choses assez graves.

— Aïe! pensa le joueur, il y arrive.

Il eût voulu être à cent pieds sous terre.

— Dites-moi, cher, continua-t-il, oserai-je vous faire un aveu?

— Allez toujours.....

— Je..... je n'ai pas cette somme que....

— Quelle somme?

Le futur ambassadeur jouait avec son débiteur comme un chat avec une souris.

— Mais les deux cent mille.....

— Vous plaisantez, mon cher comte.

L'autre devint livide.

— Sur l'honneur, j'ai fait tout au monde...

— Arrêtez! je n'ai pas besoin d'en savoir davantage.....

— Je vous jure.....

— Inutile!

— Mais.....

— Mais laissez donc; vous m'offensez.

— Baron!

— Je vous dis que je ne veux pas entendre un mot de plus sur cette affaire-là. Seulement, je vous prierai d'écouter ce que j'ai à vous dire moi.

Le malheureux respira.

— Oh! soyez persuadé que je ne sollicite qu'un délai. Voyons, ajouta-t-il en avançant un siège, je suis tout à vous.

— Veuillez prendre connaissance de cette lettre de ma mère, la comtesse de Thunen.

Larmentane prit le papier. A mesure qu'il lisait, une sensation d'apaisement envahissait tout son être, et il s'écria, en tendant la main à son interlocuteur :

— Ma foi, mon bon, je ne m'attendais pas à cela. C'est trop d'honneur que vous me faites. Pour ce qui est de moi, il va sans dire que je consens. Vous aurez aussi la voix de la comtesse de Larmentane. Quant à ma